

Communiqué de presse – 28 octobre 2024

La vitesse réduite à 70km/h sur l'A86 à La Courneuve

Liberté

Un an après que la municipalité de La Courneuve (Seine-Saint-Denis) a interpellé les pouvoirs publics sur les pollutions atmosphériques et sonores causées par la circulation, l'État va abaisser la vitesse de 90 à 70 km/h sur le tronçon de l'A86 entre La Courneuve et L'Île-Saint-Denis.

À partir de novembre 2024, la vitesse sera réduite à 70 km/h sur l'A86 sur un tronçon de 5 km entre Saint-Denis et La Courneuve. Cette décision fait suite à la demande du maire de La Courneuve, Gilles Poux qui, il y a un an, avait interpellé les pouvoirs publics sur les pollutions atmosphérique et sonore causées par la circulation.

-

Le 27 septembre, l'élu avait tenu une conférence in situ, depuis le pont Palmers qui enjambe l'autoroute et déployé une spectaculaire banderole sur le mât d'éclairage de 49 m, avec cette requête : « Pour notre santé, A1 et A86 à 70 km/h ». La population s'était également fortement mobilisée, multipliant les pétitions et rassemblements.

Une baisse de la pollution sonore de 40 %

Égalité

« Un an plus tard, l'expérimentation va commencer et c'est un grand soulagement, commente Gilles Poux. Il s'agit d'une mesure de justice sociale et écologique, qui permettra de baisser très sensiblement les pollutions sonores et atmosphériques. C'est une victoire pour améliorer le cadre de vie des Courneuvien-nés, en particulier pour la santé des plus fragiles et des enfants. C'est une mesure d'équité territoriale, il ne peut y avoir dans « le Grand Paris » celles et ceux qui ont le droit à des réductions de pollution pour leur santé et les autres ».

La réduction de la vitesse autorisée sur ces quelques kilomètres d'autoroute doit permettre une baisse de 40% des nuisances sonores, soit 2 décibels de moins en moyenne la nuit. Quelques 5 000 habitant-es sont concerné-es.

Un an d'expérimentation

-

L'expérimentation doit durer un an, le temps de collecter des données concernant le respect de cette limitation, mais aussi l'impact sur le bruit, la pollution de l'air, l'accidentalité et la congestion du trafic.

Au terme de cette expérimentation, la Ville de La Courneuve souhaite que des mesures de réduction de la vitesse de circulation soient également mises en place sur l'autoroute A1 qui traverse La Courneuve et, plus largement, sur toutes les autoroutes situées dans des zones urbaines denses.

Fraternité

De la même façon, une attention particulière doit être portée sur les futurs axes ferroviaires. « Alors que le Charles-de-Gaulle Express doit entrer en service en 2027, estime Gilles Poux, il paraît indispensable que les communes riveraines, dont La Courneuve fait partie, aient maintenant les garanties que les pollutions sonores de cette nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse seront maîtrisées ».